L'AQDR reçoit Me Jean-Pierre Ménard

Le 9 octobre 2019 — *Modifié à 15 h 33 min le 9 octobre 2019*

Le réputé avocat Jean-Pierre Ménard était de passage à Drummondville, récemment, dans le cadre d'une activité mise sur pied par l'AQDR Centre-du-Québec. Sur ce cliché, Me Ménard est entouré de membres de l'équipe de l'AQDR régionale et de Pascal Pelletier, partenaire de l'organisme. *(Photo : Gracieuseté)*

COMMUNAUTÉ. L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR Centre-du-Québec) a reçu de la grande visite à l'occasion de sa dernière réunion, soit l'avocat Jean-Pierre Ménard, auteur principal du Guide des droits des usagers du système de santé «vosdroitsensante.com»

Tout au long de sa carrière, Me Ménard s'est toujours fait un devoir de défendre tout particulièrement les aînés et tout comme Norbert Rodrigue, ex-enquêteur du MSSS, il a été un combattant aux côtés de la Coalition aînés-intervenants afin de faire reconnaître des situations abus-négligence à titre de problématiques. Son engagement a été reconnu à plusieurs reprises dont, entre autres, en 2018 lorsqu'il a reçu le Prix Justice du Québec.

À l'occasion de la venue de Me Jean-Pierre Ménard, la section régionale de l'AQDR en a aussi profité pour présenter le «Plaidoyer par, pour et avec les aînés pour vivre en dignité».

Soulignons en terminant que plus de 80 personnes, dont plusieurs représentants d'organismes communautaires de la région, ont assisté à cette conférence de Me Ménard.

LES DROITS DES USAGERS (SUITE)

- DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER DE L'USAGER (art. 17)
- DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ (art. 19)
- DROIT D'EXERCER LES RECOURS (art. 16)
- DROIT DE PORTER PLAINTE (art. 29)
- DROIT À L'HONNEUR ET À LA DIGNITÉ
- DROIT À LA VIE PRIVÉE
- DROIT À LA SÉCURITÉ (art. 5)
- DROIT À LA GRATUITÉ
- DROIT AUX SERVICES EN LANGUE ANGLAISE

LES DROITS DES USAGERS

- DROIT AUX SERVICES (art. 5)
- LIBRE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU PROFESSIONNEL (art. 6)
- DROIT AUX SERVICES EN SITUATION D'URGENCE (art. 7)
- DROIT À L'INFORMATION (art. 4 et 8)
- DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (CONSENTEMENT) (art. 9)
- DROIT À LA PARTICIPATION (art. 10)
- DROIT À L'AIDE ET À L'ACCOMPAGNEMENT (art. 11)

AQDR

AQDR CENTRE-DU-QUÉBEC

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

255, rue Brock, bureau 208
Drummondville (Québec) J2C 1M5
Téléphone : 819-475-6909
Télécopieur : 819-475-0495
Courriel : aqdrdr@cgocable.ca

Playdoyer pour le vivre en dignité

pour, avec et par des ainés

Il y a trente ans, des aînés autonomes se mobilisaient afin de faire reconnaître la problématique d'abus et de négligence envers les aînés vulnérables que l'on appelait alors, des cas isolés.

Après une demande d'enquête relancée par ce groupe d'ainés persévérants que j'accompagnais alors en tant qu'intervenante sociale, la situation décriée fut reconnue.

Il faut souligner l'appui de maître Jean-Pierre Ménard et de monsieur Norbert Rodrigue, directeur du CRSSS, nommé enquêteur par le ministère de la Santé et des services sociaux.

Ceux-ci à partir des témoignages des aînés ont fait des recommandations au ministère de la santé et des services sociaux.

Pour faire suite à ce constat, il y a eu un mouvement national axé sur la prévention dont, entre autres :

- Mise sur pied du *Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés* piloté par madame Céline Wawork. Deux membres de notre organisme collaboraient au comité provisoire de ce réseau auquel participaient plusieurs regroupements d'aînés et d'intervenants;

- En raison de l'élargissement de ses actions notre section, l'A.Q.D.R. Drummond a une nouvelle appellation : *l'A.Q.D.R. Centre-du-Québec Inc.;*

Au sein de l'A.Q.D.R. national, notre section a piloté le premier Comité provincial prévention abus de l'A.Q.D.R.. La section tenait déjà des forums régionaux avant la mise en place des Tables de concertation pour les aînés auxquelles nous avons participé;

Le Comité provincial de prévention abus de l'A.Q.D.R. piloté par notre section a eu une collaboration de la Commission des droits de la personne pour la formation de l'ensemble des sections A.Q.D.R.

Lors de la consultation nationale de la Commission des droits de la personne reliée à la problématique d'abus et de négligence envers les aînés, il y a eu présentations de mémoires.

Certaines de nos recommandations pourraient être émises à nouveau, dont :

- Voir de manière concrète au maintien de la qualité de vie des aînés autonomes et des aînés vulnérables (tous les aspects de la condition de vie : habitat, finances (lutte à la pauvreté), culture, santé(accessibilité aux services et aux soins de santé), etc.).

- Envers les préposés aux bénéficiaires : Voir à une formation continue et à la reconnaissance de l'ensemble de leurs conditions de travail.

Cependant, malgré toute cette mobilisation, il semble que la vision positive du vieillissement a connu un relâchement en ce qui regarde les moyens concrets pour y arriver et ce, malgré les données et prévisions de l'accroissement de la population aînée.

Voici quelques situations perçues sur le terrain et citées dans les médias :

- Manque de soins et de services pour les aînés vulnérables;

- Fermeture de petites résidences n'ayant pas de gicleurs :

    - L'A.Q.D.R. Sherbrooke a demandé un appui au sein de l'A.Q.D.R. national (40 sections). Certains propriétaires avaient demandé de l'aide financière qui n'a pas été octroyée.

- Pauvreté des aînés (certains aînés doivent quitter un hébergement privé ne pouvant répondre à l'augmentation annuelle). Ce dossier a déjà été envoyé à l'A.Q.D.R. national et au protecteur du citoyen.

Œuvrant sur le terrain avec des aînés autonomes, des intervenants et des aidants naturels, nous sommes déterminés à voir dès maintenant des éclaircies dans ce noir paysage. Nous poursuivons avec ténacité ce combat pour le *Vivre en toute dignité pour tous.*

Comme il est important pour nous de voir se tisser une solidarité intergénérationnelle. Depuis 1999, nous avons initié des activités pour les jeunes en milieu scolaire. La dernière activité initié par notre mobilisation intergénérationnelle est la Journée de la gentillesse au Québec qui a été officialisée à l'Assemblée nationale le 13 novembre 2014 et, est soulignée à tous les ans pour des gestes et actions au quotidien, de respect, d'entraide de bonté, de bienveillance.

Toutefois, nous voyons poindre le nez de l'âgisme, passant sous silence notre contribution collective, sociale et économique. Selon certaines données, nous sommes la génération qui coutera cher à la société. Quelle reconnaissance pour [illegible] notre rôle social dans la collectivité.

Nous avons toujours combattu pour une justice sociale pour tous. Nous espérions que vous avez une mémoire et que celle-ci est dans le cœur.

L'équipe A.Q.D.R Centre-du-Québec Inc.

Conseil d'administration
et
Louise Rajotte
Aidante naturelle et
Directrice-intervenante

LR/nt

Réflexion : Un ex-enquêteur du M.S.S.S., monsieur Norbert Rodrigue, fait un appel à l'imputabilité. Agir pour la bientraitance envers la population vieillissante.